



Afin de vous aider dans l'application du règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD) au sein de votre cabinet et en complément du dossier déjà paru dans La Lettre n° 168 de juin 2018, le Conseil national met à votre disposition plusieurs outils :

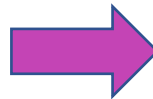
- une fiche expliquant les conséquences de la nouvelle réglementation ;
- un modèle de registre ;
- un modèle d'affiche d'information ;
- une fiche comportant quelques définitions utiles ;
- et une fiche rappelant le délai de conservation des dossiers médicaux.

Pour ce faire, il suffit d'utiliser le lien ci-après : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/chirurgiens-dentistes/securisez-votre-exercice/divers/informatique.html>



L'ordre donne RDV à la profession au tout nouveau stand 1L25 au Palais des Congrès à Paris du 27 novembre 2018 au 1er décembre 2018.

Pensez à vous munir de votre carte CPS afin de pouvoir créer en direct votre messagerie sécurisée !



Un praticien ne peut plus exiger d'honoraires pour un rendez-vous manqué, pas plus qu'il ne peut exiger le règlement d'une prestation indirectement liée aux soins, comme des frais de dossiers, par exemple. Nous attirons votre attention sur l'importance de la sémantique à utiliser sur les devis et factures en remplaçant le terme « frais de dossier » par le terme « étude de cas clinique » par exemple... Nous vous invitons à lire ou relire l'actualité parue sur le site du CNO le 05/09/2017 en consultant l'annexe en pièce jointe à ce courriel.



Nous vous rappelons que la mention « conventionné(e) » devra être indiquée sur les plaques professionnelles lors de toute nouvelle installation ou de toute modification de plaque, ainsi que sur les plateformes de prise de rendez-vous médical en ligne, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires (article 5 de l'arrêté).

N'hésitez pas à consulter l'information détaillée à ce sujet sur le site du CNO en utilisant le lien ci-après :

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/chirurgiens-dentistes/securisez-votre-exercice/divers/affichages-obligatoires.html>